

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00240
Numéro SIREN : 451 383 236
Nom ou dénomination : SESAME

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2018 sous le numéro de dépôt 4315

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise : 1/5 rue Allieis		06400 CANNES		
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant <input type="checkbox"/> *		
Numero SIRET* 4 5 1 3 8 3 2 3 6 0 0 0 3 6				
		Exercice N clos le 31/12/2017		
		N-1 31/12/2016		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	TOTAL (II)	IJ	BK	
			Net 3	
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...060...000.....)	DA	1 060 000	1 060 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(342 373)	(333 214)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 097 603)	(9 159)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(1 379 975)	717 628
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	78	78
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	8 268 651	2 046 418
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	714	18 035
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	8 269 444	2 064 530	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 889 469	2 782 158	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 269 444	2 064 530	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD	FE	FF	
			FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	4 096	3 499
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	181	180
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA		
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	4 277	3 679
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(4 277)	(3 679)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	28 723	34 263
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	28 723	34 263
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	44 252	40 794
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	44 252	40 794
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(15 529)	(6 531)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(19 807)	(10 210)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTIS Informatique

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 077 796 (1 051)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	28 723 34 263
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 126 326 43 422
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(2 097 603) (9 159)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	28 723 34 263
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	44 252 40 716
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QADRAULUS Informatique

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant		*		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
		TOTAL I		CZ		D8		D9				
		TOTAL II		KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants] L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants] M1	KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants] M2	KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants] M3	KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX				
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes		LK		LL		LM					
	TOTAL III		LN		LO		LP					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T				
		Autres participations		8U		1 060 000		8V		8W		
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS						
Prêts et autres immobilisations financières		IT		1 720 467		IU		29 774				
TOTAL IV		LQ		2 780 467		LR		29 774				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		2 780 467		ØH		ØJ		29 774		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
TOTAL III		IY		NG		NH		NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		1 060 000		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		3 004		1 747 238		2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		3 004		2 807 238		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		3 004		2 807 238		ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXPERTISE COMPTABLE DU PRADO

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2. inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I														
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II														
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gènes. agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gènes. agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages recup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL IV														
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventillé (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ	
Total général non ventillé (NS + NT + NU)														
Total général non ventillé (NW - NY)														

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	1 747 238	UR	1 747 238	US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		VM							
		collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée		VB						
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
	Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	1 433		1 433				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	1 748 671	VU	1 748 671	VV			
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	29 774						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	3 004						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	78		78					
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 189 422		6 189 422						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	714		714						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 079 229		2 079 229						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	8 269 444	VZ	8 269 444						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	4 143 005	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le :									
				3	1	1	2	2	0	1	7		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :			WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE						WC		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG						XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX						XW		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											IT	2 079 229
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	6 430 299	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7					K7	6 430 299	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)									I8	
- imposées au taux de 0 %									ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme									WN		
											WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW						WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
										TOTAL I	WR	8 509 528	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	2 097 603	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *											WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV		
		- imposées aux taux de 0 %									WH		
		- imposées aux taux de 19 %									WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations											2A	XA	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*											ZY		
Majoration d'amortissement *											XD		
Mésures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexties	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexties A)	L5				XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC						
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégelée par le report en arrière du déficit		ZI						XG	1 433	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	2 099 036	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)		XI		6 410 492						XJ		
	déficit (II moins I)												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL	172 806	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	6 237 686	XO	

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	172 806
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	172 806
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL SESAME</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(333 214)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(9 159)		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	ØF	(342 373)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG			(342 373)	ZH	(342 373)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	2 160			2 160				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 492			1 067				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	444			272				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	4 096			3 499				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	181			180				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	181			180				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				ØB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.67	%		2.03	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP								ZR	0		
- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										Si oui cocher 1 Sinon 0			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	5 895 210	Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	4 3 2 4 2 8 6 4 7 0 0 0 4 9		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL SESAMENéant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8% ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)			
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SESAME										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :													
Exercice ouvert le : 01/01/2017					et clos le : 31/12/2017					Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ			
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					EV								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX		Effectifs au sens de la CVAE *		EY				
Période de référence					GY		GZ						
Date de cessation							HR						
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs													
Effectif moyen du personnel * :										YP			
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

QUADRAUTIS - Informatique

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie) "Antibes 75"

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SARL SESAME
1/5 rue Allieis
"Antibes 75"
06400 CANNES

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

EXPERTISE COMPTABLE DU PRADO
292 AVENUE DU PRADO

13008 MARSEILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 889 468.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de -2 097 602.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La SARL SESAME est comprise depuis le 01/01/2016 dans un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est la SAS HOLDING VICTOR HUGO - N° SIRET 412 465 106 00059;

La contribution de la SARL SESAME au résultat d'ensemble se solde par un bénéfice de 6.237.687 €.

Les économies d'impôts réalisées par le Groupe liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont constatés en produits.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 060 000		
Prêts, autres immobilisations financières	1 720 467		29 774
TOTAL	2 780 467		29 774
TOTAL GENERAL	2 780 467		29 774

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 060 000	1 060 000
Prêts, autres immobilisations financières		3 004	1 747 238	1 747 238
TOTAL		3 004	2 807 238	2 807 238
TOTAL GENERAL		3 004	2 807 238	2 807 238

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	1 747 238	1 747 238	
Groupe et associés	1 433	1 433	
TOTAL	1 748 671	1 748 671	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	29 774		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 004		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	78	78		
Emprunts et dettes financières divers	6 189 422	6 189 422		
Fournisseurs et comptes rattachés	714	714		
Groupe et associés	2 079 229	2 079 229		
TOTAL	8 269 444	8 269 444		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 143 005			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	106.0000	10 000			10 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	28 723
Total	28 723

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

	Montant
INTERETS SUR PRET A HVH	28 723
Total	28 723

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78
Emprunts et dettes financières diverses	44 252
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	504
Total	44 834

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	
- FNP JURIDIQUE 2017	504
BANQUES INTERETS COURUS	
- COM DE MVT 4T2017	78
INTERETS COURUS / PRET SCI LES ROCHES	44 252
Total	44 834

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SCI LES ROCHES - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	1 000	8 319 989	75.00	1 060 000	1 060 000			495 312	8 573 733	

SESAME

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Capital social : 1 060 000 euros

Siège social : 1/5 rue Allieis

"Antibes 75" - 06400 Cannes

451 383 236 RCS Cannes

**Procès-verbal des Décisions de l'Associé Unique
du 27 Juin 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept juin, au siège social de la société,

L'Associé Unique,

La Société **HOLDING VICTOR HUGO**, Société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 4 959 491 euros, dont le siège est sis 3 Avenue Marceau à 75016 Paris, immatriculée sous le N° 412 465 106 RCS PARIS, représentée par son Président, Monsieur Lucas GOZLAN.

I - APRES AVOIR PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis par Monsieur Frédéric GOZLAN, gérant non associé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- *l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,*
- *l'affectation des résultats de cet exercice,*
- *la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,*
- *pouvoirs.*

PREMIERE DECISION

L'associé unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (2 097 603 euros).

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associé unique donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice de (2 097 603 euros) au compte report à nouveau.

L'associé unique, constate qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, les capitaux propres qui s'élèvent à (1 379 975 euros) pour un capital de 1 060 000 euros pourraient, théoriquement être devenus inférieurs à la moitié dudit capital.

Toutefois l'associé unique constate également que la filiale SCI LES ROCHES détenue à hauteur de 75% a réalisé au cours de l'exercice 2017 un résultat de 8 573 733 euros dont 6 430 300 euros étaient de fait acquis à la société SESAME à la clôture de l'exercice 2017

Il constate également que suivant décision en date du 29 juin 2018 les associés de la SCI LES ROCHES ont décidé d'affecter aux associés le résultat de l'exercice 2017.

L'associé unique décide en conséquence que les capitaux propres à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017 n'étaient pas, en fait, inférieur à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est pris acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs à tout porteur de copies du présent procès-verbal pour réaliser toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'ASSOCIE UNIQUE

